
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 20 juin 2019 à 18h30 heures,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération Pouvoir de Marina FERRARI
3	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 20 ^{ème} délibération
4	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
5	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
11	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 18 ^{ème} délibération
13	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
16	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Départ après la 20 ^{ème} délibération
17	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
22	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
26	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
27	MERY	T	Eudes BOUVIER	
28	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
29	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
30	MOUXY	T	Nicolas MARC	
31	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
32	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
33	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 20 ^{ème} délibération
39	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Départ après la 20 ^{ème} délibération
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
43	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

23 communes présentes.



Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
LE BOURGET DU LAC
CHANAZ
GRESY-SUR-AIX
VOGLANS

Marina FERRARI
Christiane MOLLAR
Isabelle MOREAUX-JOUANNET
Blandine BELLANCA
Fabien COUDURIER
Marie-Pierre FRANÇOIS
Yves HUSSON
Elisabeth ASSIER
Martine BERNON

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Pugny-Chatenod (suppléant)
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des Services
Directrice du Pôle Aménagement
Directeur des services à la Population
Directeur Financier
Directeur du Pôle Eau
Responsable Communication et des relations publiques
Responsable du Pilotage de la Performance
Responsable juridique et des assemblées
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (40 titulaires et 1 suppléant), et 43 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2019

Exécutoire le : 27 JUIN 2019

Affichée le : 27 JUIN 2019

Visée le : 27 JUIN 2019

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} juillet 2019

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente les modifications de postes suivantes :

I – Suppression de postes

En raison du départ en retraite de 2 agents (service politique de la ville et pilotage de la performance) relevant du grade des directeurs territoriaux, il convient de supprimer les 2 postes de directeurs territoriaux. Pour précision, le grade des directeurs territoriaux à vocation à s'éteindre car il n'est plus possible de nommer des agents sur ce grade en application des dispositions réglementaires.

Suite au départ en retraite d'un agent (service collecte OM) et à la démission d'un agent (service Aqualac), il convient de supprimer 2 postes d'adjoints technique principaux. Les agents ayant été remplacés par des agents relevant d'un autre grade.

II – Transformation de postes

Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (pôle eau) est vacant à ce jour en raison du départ en disponibilité de l'agent. Afin de pouvoir assurer le remplacement, il convient de supprimer ce poste et de le transformer en un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs afin de faciliter le recrutement à venir en remplacement.

III – Création de poste

Dans le cadre du départ prochainement d'un agent en charge des systèmes informatiques et afin d'assurer son remplacement, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens afin de pouvoir anticiper le recrutement.

Enfin un poste relevant du cadre d'emploi des Educateur des Activités Physiques et Sportive est créé afin de pouvoir anticiper le recrutement d'un agent qui doit partir prochainement en disponibilité.

IV – Création de postes suite diagnostic post-fusion

Suite au diagnostic organisationnel post-fusion des services réalisé par Politéia et présenté au bureau communautaire du 7 juin 2019, il s'avère nécessaire, afin de mettre en adéquation les moyens humains par rapport aux missions attendues, de créer 5 postes. Pour ce faire, il convient de réaffecter certains postes vacants et de procéder à la création de nouveaux postes nécessaires.

Changement d'affectation de postes vacants

A ce jour, 2 postes d'attachés étaient vacants suite au départ de la responsable du service MSAP et du chargé de mission Politique de la Ville (poste créé, mais qui avait finalement été pourvu par un agent déjà contractuel sur un autre poste de chargé de mission). Il est proposé de réaffecter ces 2 postes comme suit :

- Un poste relevant du cadre d'emploi des attachés servira au recrutement d'un agent chargé du développement de la mission RH (pilotage du recrutement, de la formation, de la mobilité, de la prévention et du handicap)

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- L'emploi de responsable du développement de la mission RH pourra être, le cas échéant, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
 - Les candidats devront justifiés d'un niveau Licence 3, licence professionnelle ou master 1
 - L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des attachés territoriaux.
- Un poste relevant du cadre d'emploi des attachés servira au recrutement d'un cadre A au service urbanisme/foncier.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- L'emploi de responsable du service urbanisme/foncier pourra être, le cas échéant, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Les candidats devront justifier d'un niveau Licence 3, licence professionnelle ou master 1,
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des attachés territoriaux.

Création de postes :

Un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs pour le recrutement d'un chef de projet « usages numériques ». qui assurera un rôle de conseil, d'accompagnement et d'expertise en matière de système d'information (SI) et d'usages numériques auprès des services de Grand Lac.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- L'emploi de responsable du service urbanisme/foncier pourra être, le cas échéant, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
 - Les candidats devront justifiés d'un niveau Licence 3, licence professionnelle ou master 1
 - L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des ingénieurs territoriaux.
- Un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens pour le service patrimoine et travaux,
- Un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs pour le recrutement d'un assistant au pôle ressources.

Il est précisé que les postes sont créés au niveau du cadre d'emploi et que les grades définitifs de recrutement seront déterminés lors que le recrutement aura été finalisé.

Les crédits sont ouverts au chapitre 012.

Il est à noter que ces créations d'emploi sont en grande partie financièrement équilibrées par les départs constatés, la charge nette annuelle pour Grand Lac ayant été chiffrée à 37 000 €.

-
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 - VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 - VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
-

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1^{er} juillet 2019,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau.

Aix-les-Bains, le 20 juin 2019

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 46
- Pour : 46
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

TABLEAU DES EFFECTIFS 1ER JUILLET 2019

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIF TITULAIRE EPT	EFFECTIF CONTRACTUEL	MOTIF DU CONTRAT
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois fonctionnels :						
Détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS (40 000 à 80 000 habitants) détaché sur l'emploi fonctionnel de DGAS (40 000 à 150 000 habitants)	A	1 1	1 1	1 1		
Administrateur territorial						
Administrateur territorial :	A	0	0			
Directeur territorial :						
Directeur territorial :	A	0	0	0	0	
Attaché Hors Classe	A	1	1	1		
Attaché principal	A	4	4	3	1	CDI
Attaché	A	15	12	6	6	art 3-3 art 3-3 art 3-3 CDI CDI
Rédacteurs territoriaux :						
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	2		
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	2	1	
Rédacteur	B	5	4	2	2	art 3-2 art 3-2
Adjoint administratifs territoriaux :						
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	15	15	15		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	11	11	11		
Adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (17h 30m)	C	1	1	1		
Adjoint administratif	C	20	16	14	2	ATA (art 3 1°) CDI
TOTAUX		77	69	59	12	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieurs territoriaux :						
Ingénieur principal	A	8	8	6	2	CDI CDI
Ingénieur	A	12	10	9	1	art 3-3
Techniciens territoriaux :						
Technicien principal 1ère classe	B	7	7	7		
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	1		
Technicien	B	5	2			
Adjoint techniques territoriaux :						
Agent de maîtrise principal	C	6	5	5		
Agent de maîtrise	C	6	6	6		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	21	19	19		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	17	17	17		
Adjoint technique	C	36	32	32		
Adjoint technique à temps non complet	C	3	3	2	1	art 3-2
TOTAUX		122	110	104	4	
FILIERE ANIMATION						
Adjoint territoriaux d'animation :						
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0	0	0		
Adjoint d'animation	C	3	3	1	2	ATA (art 3 1°) ATA (art 3 1°)
TOTAUX		3	3	1	2	
FILIERE SPORTIVE						
Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (E.T.A.P.S.) :						
E.T.A.P.S. principal 1ère classe	B	4	4	4		
E.T.A.P.S. principal 2ème classe	B	1	1	1		
E.T.A.P.S.	B	8	7	0	7	art 3-2
Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (O.T.A.P.S.) :						
O.T.A.P.S. principal	C	2	2	2		
O.T.A.P.S. qualifié	C	0	0	0		
TOTAUX		15	14	7	7	
TOTAL GENERAL TITULAIRES-STAGIAIRES		217	196	171	25	

TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER JUILLET 2019

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	INDICE BRUT	MOTIF DU CONTRAT
Collaborateur de cabinet	A	0	0	0	
TOTAL GENERAL CONTRACTUELS		0	0		

TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS - REGIE ASSAINISSEMENT A AUTONOMIE FINANCIERE AU 1ER AVRIL 2018

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	GROUPE	MOTIF DU CONTRAT
Ingénieur principal	A	0	0	VII	
Ingénieur	A	1	1	VII	CDI
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	V	CDI
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	IV	CDI
Technicien	B	6	4	IV	CDI
					CDI
					CDI
					CDI
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	IV	CDI
Agent de maîtrise principal	C	1	1	III	CDI
Agent de maîtrise	C	1	0	III	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	III	
Adjoint technique	C	4	3	I	CDI
Adjoint administratif	C	2	2	I	CDI
TOTAL REGIE "ASSAINISSEMENT"		19	14		

TOTAL GENERAL GRAND LAC	236	210
--------------------------------	------------	------------

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modifications du tableau des emplois permanents au 1er juillet 2019

Date de transmission de l'acte : 27/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2019

Numéro de l'acte : d2884 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190620-d2884-DE

Date de décision : 20/06/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois